

# LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) EN France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé extra-communautaire\*

Je ne réside pas en France

Je réside déjà en France

ATTENTION : Je ne candidate jamais par Etudes en France !

Je constitue mon dossier et l'envoie au SCAC du lieu d'obtention de mon diplôme

Mon SCAC envoie mon dossier à l'établissement choisi

Date limite de dépôt des dossiers  
au SCAC : 15 février 2024

\*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire.